



## Convocation tribunal JAF

Par **Christophe M**, le **17/08/2023** à **11:17**

Bonjour

J'ai reçu ce jour une lettre informative de l'avocat de mon ex compagne qui m'informe que je suis convoqué au tribunal le 13 Septembre 2023 à 11h pour la convention parentale.

Hors je n'ai jamais reçu de convocation par le tribunal et de plus je ne souhaite pas de cette convention parentale puisque je demande ma garde de mes enfants.

Dois je être présent à cette audience sachant que je n'ai pas de convocation ?

Merci pour l'attention que vous porterez à ma question.

Bonne journée à vous.

Par **jodelariege**, le **17/08/2023** à **14:21**

bonjour

suivant l'adage "les absents ont souvent tort" ou "qui ne dit mot consent" il me semble qu'il serait plus judicieux de vous présenter à cette audience où vous pourrez exprimer votre refus de la convention parentale et votre souhait d'avoir la garde des enfants

si vous ne vous y présentez pas, la décision du JAF pourrait se faire sans vous avec l'idée que vous êtes ok avec cette décision ou que cela vous indiffère

Par **Visiteur**, le **17/08/2023** à **14:40**

Bonjour,

Prenez rapidement un avocat. Pour le moment vous n'avez pas exprimé vos demandes au juge et donc le jour J il sera trop tard.